

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : TABLETTES LAVE-VAISSELLE  
UFI : 85NU-V18H-J002-CY EY  
Code du produit : POU0816  
Type de produit : Détergent

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A. S.A.  
Avenue Albert Einstein, 15  
BE- B-1348 Louvain-la-Neuve  
Belgium  
T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63  
[info@realco.be](mailto:info@realco.be) - [www.realco.be](http://www.realco.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Int+32-70-245.245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319  
Full text of H and EUH statements: see section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# TABLETTES LAVE-VAISSELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
Phrases EUH : EUH208 - Contient SUBTILISIN. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Carbonate de sodium	N° CAS: 497-19-8 N° CE: 207-838-8 N° Index: 011-005-00-2 N° REACH: 01-2119485498-19	15 - 30	Eye Irrit. 2, H319
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	N° CAS: 15630-89-4 N° CE: 239-707-6	10 - 20	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318
Disilicate de sodium	N° CAS: 1344-09-8 N° CE: 215-687-4 N° REACH: 01-2119448725-31	5 - 15	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Long chain alcohol, alkoxyated	-	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
subtilisine	N° CAS: 9014-01-1 N° CE: 232-752-2 N° Index: 647-012-00-8 N° REACH: 01-2119480434-38	0.1 - 1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	N° CAS: 15630-89-4 N° CE: 239-707-6	( 0 ≤C < 25) Acute Tox. 4 (Oral), H302 ( 10 ≤C < 25) Eye Irrit. 2, H319 ( 25 ≤C < 100) Eye Dam. 1, H318

Full text of H and EUH statements: see section 16

# TABLETTES LAVE-VAISSELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Premiers soins après inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau/... Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Toux. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Rougeurs, douleur. Vision brouillée.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun(e).

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Reactivité en cas d'incendie	: Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO2).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Assurer une ventilation appropriée. Recueillir le produit répandu.
-------------------	--

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Protection individuelle. Éviter le dégagement de poussières. Ne pas respirer les poussières.
Procédures d'urgence	: Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Évacuer la zone.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Protection individuelle. Voir rubrique 8. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Délimiter la zone de danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

# TABLETTES LAVE-VAISSELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Endiguer le produit pour le récupérer.
Procédés de nettoyage	: Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de l'humidité.
Température de stockage	: 4 – 25 °C
Informations sur le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Lieu de stockage	: Éviter le contact avec l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Matériaux d'emballage	: PP.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de nettoyage.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

**Contrôles techniques appropriés:**

Assurer une ventilation appropriée.

# TABLETTES LAVE-VAISSELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Gants.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Aucune n'est nécessaire. Éviter le contact avec les yeux

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

##### Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. (EN 374)

##### Autres protecteurs de la peau

##### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

Ne pas respirer les poussières. Aucune n'est nécessaire.

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

##### Protection contre les dangers thermiques:

Aucune mesure spécifique nécessaire.

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Autres informations:

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a un risque d'exposition. L'équipement doit être nettoyé à fond après chaque utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Pastilles/tablettes.
Couleur	: Vert. blanc.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Le produit n'a pas été testé
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Point de fusion	: Non testé
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température critique	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Le produit n'est pas inflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible

# TABLETTES LAVE-VAISSELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: 1 kg/l
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Le produit n'a pas été testé
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Le produit n'a pas été testé
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

<b>Carbonate de sodium (497-19-8)</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
LC50, Rat, Inhalation	2.3 mg/l (2 heures)
LC50, Rat, Inhalation	> 5000 mg/l (4 heures)
<b>carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) (15630-89-4)</b>	
DL50 orale	1034 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	1,2 g/m <sup>3</sup>
<b>subtilysine (9014-01-1)</b>	
DL50 orale rat	1800 mg/kg

# TABLETTES LAVE-VAISSELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

<b>subtilysine (9014-01-1)</b>	
DL50 cutanée lapin	> 2 ml/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	0,8 mg/l/4h
<b>Long chain alcohol, alkoxyated</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
<b>subtilysine (9014-01-1)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Disilicate de sodium (1344-09-8)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
<b>subtilysine (9014-01-1)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 50000 mg/kg de poids corporel/jour
Danger par aspiration	: Non classé
<b>TABLETTES LAVE-VAISSELLE</b>	
Viscosité, cinématique	Non applicable

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

<b>Carbonate de sodium (497-19-8)</b>	
LC50, Poisson	> 200 mg/l (96 heures)
EC50, daphnie, Daphnia magna	> 200 mg/l (48 heures)
<b>subtilysine (9014-01-1)</b>	
EC50, daphnie	0.17 mg/l (48 heures)
NOEC, algues, Pseudokirchneriella subcapitata	0.041 mg/l (72 heures)
LC50, poissons, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	8,2 mg/l (96 heures)

# TABLETTES LAVE-VAISSELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Long chain alcohol, alkoxylated	
CL50 - Poisson [1]	100 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	100 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	100 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Carbonate de sodium (497-19-8)	
Persistance et dégradabilité	Minéral.

subtilysine (9014-01-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

TABLETTES LAVE-VAISSELLE	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Le produit n'a pas été testé
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Le produit n'a pas été testé

Carbonate de sodium (497-19-8)	
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

subtilysine (9014-01-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Peu ou non bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Carbonate de sodium (497-19-8)	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
subtilysine (9014-01-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Peuvent être éliminées dans une station d'épuration des eaux usées.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Ecologie - déchets	: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement.

# TABLETTES LAVE-VAISSELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
Code HP	: H4 - «Irritant»: substances et préparations non corrosives qui, par contact immédiat, prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, peuvent provoquer une réaction inflammatoire.
Code R/ Code D	: D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

# TABLETTES LAVE-VAISSELLE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

### Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de blanchiment oxygénés	15-30%
enzymes	

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.1	UFI	Ajouté	
15.1	Annexe XVII de REACH	Ajouté	

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
EUH208	Contient SUBTILISIN. Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.